

## **Rapatriement des trésors royaux du Danxomè à la République du Bénin : les heurs et mal-heurs d'un processus historique**

**Emery Patrick EFFIBOLEY**

Email: [emery.effiboley@flash.uac.bj](mailto:emery.effiboley@flash.uac.bj)

Département d'Histoire et d'Archéologie

Université d'Abomey-Calavi

### **Résumé**

Le 26 août 2016, le ministre des Affaires étrangères du Bénin, pays francophone d'Afrique de l'ouest envoie une correspondance à son homologue français pour demander le rapatriement des trésors royaux emportés à la « chute » du royaume du Danxomè. Le présent article analyse le processus de rapatriement de la France vers le Bénin en mettant en lumière les différentes décisions, actions, réinterprétations ou l'obscurcissement de mémoires ayant jalonné le processus de rapatriement des trésors royaux du Danxomè devenus patrimoine national à la faveur d'une acrobatie sémantique avec ses implications scéniques, chorégraphiques.

**Mots-clés :** Rapatriement, trésors royaux du Danxomè, mémoire historique, République du Bénin.

### **Abstract**

On the August, 26<sup>th</sup> 2016, the minister of Foreign Affairs of Benin, a former French colony of West Africa sent a letter to his French counterpart to demand for the repatriation of the royal treasures of the kingdom of Danxome that was looted by the French army at the collapse of the kingdom. This paper attempts to analyse the process of repatriation from France to Benin by highlighting the different policy actions, reinterpretations and/or memory erasure that have marked out the process of repatriation of the treasures of Danxome kingdom that are turned into national heritage with their scenic and choreographic implications.

**Keywords:** Repatriation, royal treasures of Danxome, historical memory, Republic of Benin.

### **Introduction**

Dans son programme d'action du gouvernement (PAG), le président de la république du Bénin, Patrice Talon a mis un accent particulier sur la place et l'apport du patrimoine culturel dans le développement du pays. Il trouve ainsi impérieux de revaloriser et de promouvoir le patrimoine culturel du Bénin. C'est certainement ce qui l'a motivé à formuler la demande de rapatriement des trésors royaux pillés par le général Amédée Dodds et ses acolytes lors de la guerre contre le Danxomè (1890-1892).

La présente étude a pour objectif de rendre compte de ce processus de rapatriement de biens culturels de la France vers le Bénin. Elle procède de l'implication personnelle en tant qu'universitaire et membre du Comité de Coopération Muséale et Patrimonial entre la France et le Bénin (CCMP-FB) ayant contribué à la préparation intellectuelle du processus mais aussi à la mise en œuvre ses recommandations ainsi que du Programme de travail commun entre les deux Etats.

Comment est-on passé de la demande de rapatriement à la restitution effective des trésors royaux à la république du Bénin ? Quelles sont les différentes actions d'appropriation mises en route par le Bénin ? Quelle lecture peut-on faire de celles-ci ? Telles sont les préoccupations autour des quelles tournera la présente contribution.

## 1. Les tenants du processus de rapatriement des biens culturels au Bénin

Alors que le candidat devenu président de la république, Patrice Talon, avait fait sa campagne sur le terme de la rupture, il amorce, quelques mois après sa prise de pouvoir, par une initiative quasi-exceptionnelle, du moins quand on se limite à l'espace francophone de l'Afrique. En effet, il fait envoyer, par son ministre des Affaires étrangères, Aurélien Agbénonci une lettre de demande de restitution des trésors de l'ancien royaume du Danxomè pillés et emportés par le colonel Dodds devenu plus tard général, suite à la « première campagne du Dahomey » en 1891. La lettre datée du 26 août 2016 stipule que :

Je voudrais vous rappeler qu'en 1892, qu'à la défaite des troupes du royaume du Danxomè, les armées coloniales françaises, arrivant à Abomey ont détruit le palais du roi Béhanzin et emporté de nombreux objets extrêmement précieux qui se trouvent aujourd'hui dans plusieurs collections publiques et privées notamment au musée du quai Branly.

Dès l'annonce publique de cette correspondance, de nombreux Béninois ainsi que des gens dans la diaspora africaine se sont réjouis de cette initiative provenant du Bénin. Certains ont même soutenu avec fierté que c'était la première fois qu'un pays africain faisait une telle démarche en direction d'une ancienne métropole, oubliant que le Nigeria, depuis les indépendances, a toujours fait la demande du rapatriement des bronzes du Bini City pillés par l'armée britannique à la suite du sac et du pillage du royaume éponyme en février 1897 (E. P. Effiboley, 2020, p. 77).

Contre toute attente, Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères de France, que nombre de gens connaissent comme ami du Bénin, adresse une réponse datée du 12 décembre 2016 à la demande béninoise en ces termes :

Les biens que vous évoquez ont été intégrés de longue, parfois depuis plus d'un siècle, au domaine public mobilier de l'Etat français. Conformément à la législation en vigueur, ils sont soumis aux principes d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité. En conséquence, leur restitution n'est pas possible.

Cette réponse, bien que pas étonnante, s'inscrit dans le contexte politique français du moment. En effet, en décembre 2016 approchait la fin du régime du président François Hollande dont le mandat n'a pas été de tout repos puisqu'il a passé plusieurs années à gérer les différents attentats qui ont secoué la France notamment celui du journal satirique *Charlie Hebdo* qui a coûté la vie à environ une dizaine de personnes et pour lequel la quasi-totalité des chefs d'Etat des pays francophones d'Afrique ont tous fait le déplacement pour aller soutenir leur homologue et le peuple français<sup>1</sup>. Dans ce contexte difficile, il n'était pas évident pour la France d'ouvrir la boîte de pandore que constitue la question des biens culturels pillés pendant la colonisation. La fin de mandat du président de la république française était aussi un créneau peu favorable pour prendre des engagements pouvant ternir dans la durée. Pour ces raisons, le dossier a donc été laissé à son successeur, Emmanuel Macron.

## 2. L'avènement d'Emmanuel Macron et le tournant du rapatriement des biens culturels

### 2.1 D'une gouvernance à une autre en France

L'accession du président Emmanuel Macron à la magistrature suprême en France ouvre une avenue au sort des biens culturels pillés pendant la colonisation. En effet, l'avènement du

---

<sup>1</sup> Il faut rappeler que le président béninois, Yayi Boni était de la délégation et s'était fait remarquer pour avoir coulé quelques larmes dont tous les téléspectateurs à travers le monde ont été témoins.

président Emmanuel Macron, jeune, de la nouvelle élite politique et ayant effectué son stage de l'Ecole Nationale d'Administration de Paris au Nigeria, lui avait donné l'occasion de parcourir l'Afrique de l'ouest et notamment le Bénin où il venait souvent passer le weekend avec ses congénères. Cette expérience affective avec le Bénin couplé de son jeune âge aurait motivé l'inauguration d'une "nouvelle" politique (africaine) de la France en ce qui concerne les biens culturels étrangers dans le patrimoine français<sup>2</sup>. Ainsi, quelques mois après son accession au pouvoir, soit le 30 novembre 2017, il prononce un discours à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso, à l'attention de la jeunesse africaine où il déclare :

Je ne peux pas accepter qu'une large part du patrimoine culturel de plusieurs pays africains soit en France. Il y a des explications historiques à cela mais il n'y a pas de justification valable, durable et inconditionnelle, le patrimoine africain ne peut pas être uniquement dans des collections privées et des musées européens. Le patrimoine africain doit être mis en valeur à Paris mais aussi à Dakar, à Lagos, à Cotonou, ce sera une de mes priorités. Je veux que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique.

En effet, ce n'est pas la première fois qu'un président français prononce un discours à l'attention des Africains ou en terre africaine. Qu'il nous souvienne qu'après le « Non » de la Guinée de Sékou Touré au référendum de Septembre 1958, le Général de Gaulle avait fait un discours pour tourner à son avantage le refus des peuples africains de continuer d'exister sous l'administration française en prenant leur destin en main. Mais plus tard, les débats publics ont tourné plutôt comme si c'était la France qui avait octroyé l'indépendance aux pays africains<sup>3</sup>. Simultanément, dans les écrits historiques concernant la période, les résistances à l'invasion coloniale comme à l'administration ont été minorées, travesties ou tues pour entrer en cohérence avec cette contre-vérité historique construite. Il ne peut en être autrement puisque les auteurs des premiers ouvrages de synthèse sur les pays africains ont été réalisés par les administrateurs coloniaux dont certains sont devenus historiens et universitaires tels que le français Robert Cornevin à l'Institut International d'Administration Publique de Paris<sup>4</sup> (pour le Togo et le Bénin) et l'Anthony Kirk-Greene<sup>5</sup> à l'Université d'Oxford en Grande Bretagne (pour le Nigeria), etc.

---

<sup>2</sup> Au-delà de cette analyse que l'on peut trouver naïve, il faut interroger sur les vraies raisons de cette décision. Car en politique, il n'y a que des intérêts et les intérêts du moment peuvent conduire à des choix diamétralement opposés. Peut-être y a-t-il eu des accords secrets en contrepartie de cette mise en scène publique car selon Marcel Mauss, tout don a un contre-don et même un retour de don.

<sup>3</sup> L'histoire des résistances et révoltes au colonisateur dans la plupart des régions reste à écrire car seules celles qui étaient les plus criardes ont été retenues. Voilà pourquoi le royaume du Danxomè avec souverain Gbèhanzin a une place de choix dans l'histoire africaine. C'est pour combler ce vide historiographique que l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Lettres du Bénin (ANSALB), en appuyant le Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi dans la réalisation de son projet d'écriture de l'histoire nationale, a lancé la rédaction de monographies sur les révoltes dont les premières enquêtes portées sur la région de Itakété (Sakété) et Kpobè (Pobè) ont été présentées le 21 septembre 2022 par Julien Hadonou, historien, sociologue et enseignant-chercheur à l'Université de Parakou.

<sup>4</sup> L'Institut International d'Administration Publique est l'ancien de l'Ecole Nationale d'Administration de Paris ayant pour mission de former et de formater les élites d'Afrique francophone. Il a été fermé au début des années 1980.

<sup>5</sup> Il faut d'ailleurs ajouter qu'en plus de ses fonctions de professeur de sciences politiques, Anthony Kirk-Green était aumônier à l'Université Amadu Bello de Zaria au Nigeria et à ce titre a connu nombre d'entre les membres du clergé catholique et des hommes politiques nigériens. L'évêque catholique Matthew Hassan Kukah lui a

En 2017, c'est Nicolas Sarkozy qui, à l'Université de Dakar, qui porte le nom de Cheikh Anta Diop, de vénérée mémoire, avait déclaré dans son discours que :

Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. (Sarkozy, 2007).

En réponse à ce discours soigneusement historicide, plusieurs universitaires et historiens africains et autres spécialistes de l'Afrique ont publié un volume intitulé *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*<sup>6</sup>. Ce fut une réaction à cette injure qui plus est à l'Université Cheikh Anta Diop, un peu comme pour nier, comme c'était le cas en 1958, la thèse de l'africanité de la civilisation égyptienne.

Le président Sarkozy fait cette déclaration tout en sachant bel et bien que l'Europe, depuis plusieurs siècles, s'applique à piller et effacer les traces majeures des traditions scripturales d'invention africaine comme celle de l'Égypte ancienne, de Nubie, etc. Le British Museum nous rappelle d'ailleurs que *la pierre de Rosette* qui a permis à François Champollion de déchiffrer les *Medu Neter* (Nitcher) improprement appelés les hiéroglyphes avait été pillée par Napoléon dans sa campagne de 1801 et que les Anglais, entre autres trésors, ont gardé par devers eux comme condition de l'armistice à l'issue de la guerre avec la Napoléon. A cet effet, Asa Briggs écrit :

The collection of manuscripts department [of the British Museum] span twenty-three centuries and link our twentieth-century civilization with the world's first international library and museum in ancient Alexandria (...) [in Egypt] Indeed, one precious manuscript of the Bible, the codex Alexandrinus, as dedicate as lace, made its way to the Museum after being presented by the Greek Patriarch to the King of England in the seventeenth century (A. Briggs, 1971, p. 168).

Ceci confirme quand même le fait que plusieurs traditions scripturales n'ont pas été transmises aux héritiers, ont été abandonnées et parfois même détruites ou exportées pour tenter d'effacer les mémoires africaines dans la longue durée afin de faciliter l'émergence d'une mémoire exclusive européenne pour l'imposer au monde. Mais au-delà des questions de mémoire, un tel discours permet de légitimer un certain nombre de positions/politiques publiques en France même ou dans la politique africaine de la France, mais toujours dans l'objectif de régler les problèmes en France. Dans le cas d'espèce, il va s'en suivre les débats d'immigration choisie, d'identité nationale, etc. Il est même arrivé que certains dirigeants se sont permis de dire qu'ils ne peuvent pas accueillir toute la misère du monde.

Une décennie après le discours de Sarkozy vint celui d'Emmanuel Macron qui se pose en bienfaiteur de l'Afrique et voulant mettre aujourd'hui son patrimoine à la disposition des Africains. C'est ainsi qu'il prononçait à l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso), à l'adresse de la jeunesse africaine, cet autre discours.

Ce discours-ci ouvrait donc la voie à de nombreux débats sur la question du rapatriement des biens culturels pillés pendant la période coloniale dans les pays et communautés qui les ont produits. Dans les différentes presses allemande, belge, néerlandaise, britannique etc., certains

---

rendu un hommage paru dans le quotidien nigérian *Daily Trust* dans sa livraison du 3 août 2018 sous le titre, "Prof. Anthony Kirk-Greene: A tribute to Baturen Kirki".

<sup>6</sup> Le volume est paru à Paris, aux éditions La Découverte, 2008-2009 avec une préface d'Elikia M'koko et d'une postface de Catherine Clément.

historiens, historiens de l'art, conservateurs de musées sont montés au créneau pour dire que le président français voulait vider les musées européens<sup>7</sup>. Il n'y a rien d'étonnant à ce type de réaction : ils défendent leur emploi car les établissements disposant des collections non-européennes en font une rente financière mais également une prise en otage (symbolique) du patrimoine africain. Mais ce que la plupart de ces médias ont rarement indiqué est que la décision du président français ne procédait pas de sa bonne volonté et de sa magnanimité de rendre aux Africains leurs trésors mais plutôt ou d'abord de l'initiative béninoise de demande de rapatriement à laquelle une fin de non-recevoir avait été préalablement donnée par le ministre des Affaires étrangères de son prédécesseur, François Hollande.

Pour mettre en route les bases de cette volonté exprimée à Ouagadougou, le président Emmanuel Macron commet à la réalisation d'un rapport sur les collections africaines dans les établissements publics français deux chercheurs du nom de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr. Ces derniers ont également sillonné plusieurs pays africains, dont le Bénin, pour visiter les musées, discuter avec les pouvoirs publics, des membres de la société civile ainsi que quelques universitaires. Un an après, les deux chercheurs ont remis au président français leur document intitulé « *Rapport sur la restitution du patrimoine africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle* ». Ils préconisent de rendre 22 pièces au Bénin. L'autorité française, en réponse, décide de rendre au Sénégal le sabre d'El hadj Omar Tall, combattant de la résistance anticoloniale et au Bénin 26 trésors issus du butin emporté par le colonel Dodds à la chute du royaume du Danxomè en 1892. L'annonce officielle, le président béninois a adressé une lettre (n°231-c/PR/CAB/SP du 26 novembre 2018). Au même moment où le président français a commis à la tâche les deux universitaires, le président de la république du Bénin, Patrice Talon, a aussi mis en place, par décret présidentiel, un comité dont la mission était de: « *contribuer à la définition du cadre de coopération muséale et patrimoniale entre la France et le Bénin ; examiner et proposer les modalités pour la réalisation d'un inventaire exhaustif des œuvres et biens culturels rentrant dans le cadre de cette coopération ; identifier et recommander les termes et les modalités du partenariat entre les deux pays, sur la circulation et la restitution des œuvres et biens culturels, notamment les conditions juridiques, scientifiques et techniques, la formation, le conseil et les expositions conjointes ; contribuer à toute négociation dans le cadre de la coopération entre les deux pays* ». Le comité béninois a effectivement participé à toutes les étapes de la préparation intellectuelle, juridico-institutionnelle, bilatérale. Après 18 mois, il a également produit un rapport déposé au président de la république avec copie aux ministres des Affaires étrangères et de la Coopération ainsi qu'à celui du Tourisme, de la Culture et des Arts. Celui-ci rend compte entre autres du contexte et cadre légal de la mission, des grands axes du fonctionnement et des activités du comité, de la position, des propositions et recommandations de celui-ci.

Mais au-delà, les pouvoirs publics ont organisé le processus de rapatriement sur la base des recommandations du rapport du comité béninois dirigé par le Nouréini Tidjani-Serpos ancien

---

<sup>7</sup> Comme contre-argument à ceux qui tiennent ce genre de discours, je dis souvent, lors de mes conférences, que c'est un faux argument et que les réserves des grands musées comme celui du Wereldmuseum de Leiden sis à Gravenzande que je connais bien contiennent tellement d'objets africains que si ces établissements décident de faire des expositions temporaires pour donner à voir leur contenu, même en vingt ans, à savoir trois ou quatre expositions par an, ils n'auraient pas pu passer en revue l'ensemble de leurs collections.

délégué permanent du Bénin à l'UNESCO et sous-directeur général de l'UNESCO et à la lumière des exigences du cadre de coopération tracé par la diplomatie des deux pays. Ainsi, le gouvernement béninois, sous la direction des ministres des Affaires étrangères et celui du Tourisme, de la Culture et des Arts, a mis en place un comité *ad hoc* de mise en œuvre des recommandations. Celui-ci a travaillé sur plusieurs volets de la préparation du retour des trésors nationaux.

## 2.2 Sur le plan législatif et des conventions internationales

Il s'est agi de créer les conditions juridiques et législatives pour sécuriser les biens culturels. Celles-ci étaient une des exigences de la partie française auxquelles il fallait se conformer dans un délai d'un an à compter de la décision française du 9 novembre 2020 de rapatrier ces trésors<sup>8</sup>. Ainsi, il a été nécessaire de revisiter l'arsenal juridique dans lequel se déploie le patrimoine culturel au Bénin. Dans un premier temps, les conventions internationales ont été revisitées. Il est ressorti de cet examen que le Bénin n'avait pas ratifié la convention UNIDROIT sur les biens volés ou illicitement exportés qui est en vigueur depuis le 24 juin 1995. Vu la matière que régleme cette convention, ne pas la ratifier ne donnait pas les armes nécessaires pour une quelconque réclamation. Le comité *ad hoc*, en collaboration avec les cadres techniques des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, du Tourisme, de la Culture et Arts ainsi que ceux de la Justice et de la Législation, a donc travaillé à proposer sa ratification. Après la finalisation du document, celui-ci a été transmis au gouvernement pour approbation avant sa soumission à l'Assemblée nationale du Bénin pour étude et ratification. La ratification a effectivement eu lieu le 27 janvier 2020.

Toujours dans le cadre réglementaire, un projet de loi sur le patrimoine culturel initialement élaboré par le Comité de coopération muséale et patrimoniale entre la France et le Bénin (CCMP-FB) a été relu et complété. Il prend en compte non seulement l'ordonnance de 1968, premier texte réglementaire après l'accession du Bénin à l'indépendance, la loi portant promotion du patrimoine culturel de 2007 et leurs décrets d'application qui n'avaient jamais été pris pour en faciliter la mise en œuvre.

Quelques innovations majeures ont été introduites dans ledit projet de loi. Il s'agit par exemple de la prise en compte des musées privés, du relèvement des peines relatives aux diverses atteintes aux biens culturels à la hauteur de la valeur des biens restitués. Une police du patrimoine culturel a été instituée. Ne pouvant pas en faire un corps spécifique, elle a été introduite comme unité des différents corps habillés et devra agir partout où besoin sera notamment aux frontières. Une autre nouveauté proposée est la création d'un Institut national d'archéologie préventive. Le texte indique :

Il est créé un Institut National d'Archéologie Préventive et du Patrimoine (INAP). Il est chargé de réaliser les études d'impact archéologique et patrimonial et d'assurer les fouilles préventives lorsque le patrimoine est menacé de destruction. Un décret pris en Conseil des Ministres fixe les attributions, l'organisation, les modalités de fonctionnement et de financement de l'institut.

---

<sup>8</sup> Il faut rappeler aussi qu'en France, pour contourner le principe d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité qu'opposait la réponse du ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, en 2016, à son homologue béninois, Aurélien Agbenonci, il fallait faire voter une loi à l'Assemblée nationale française qui permet de déclasser ces trésors du patrimoine français pour, à terme, les intégrer au patrimoine béninois.

Celui-ci a malheureusement été supprimé de la mouture finale du texte voté et sa mission confiée à l'Agence Béninoise de l'Environnement dont la mission ne cadre pas exactement avec l'esprit de cet Institut.

### **2.3 Sur le plan des infrastructures**

Sur le plan des infrastructures, et dans le cadre de cette nouvelle politique culturelle du gouvernement béninois basée sur le tourisme, il a été lancé en décembre 2016 l'initiative de la construction de quatre musées lors la pompeuse cérémonie de présentation du Programme d'Actions du Gouvernement élaboré par une agence internationale de communication et diffusé à travers le monde : un musée de l'épopée des rois d'Abomey à Abomey, un musée du Vodoun à Porto-Novo, un musée de Toussaint Louverture à Allada et un musée de la mémoire de l'esclavage à Ouidah. Après les premiers travaux des comités scientifiques et sur la base du coût de ces établissements, le gouvernement béninois a procédé à un redimensionnement de sa politique en priorisant la construction des établissements de Ouidah, d'Abomey et de Porto-Novo.

Comme l'objectif primordial était la réception des trésors royaux à rapatrier, les efforts ont été concentrés sur l'aménagement du musée de Ouidah, qui malheureusement n'a pas pu complètement s'achever avant l'échéance des douze mois imposée par la France pour le rapatriement des trésors. Il a donc été trouvé une autre alternative pour accueillir ces trésors. La salle du peuple du palais de la présidence de la république du Bénin a été spécialement aménagée aux normes d'une salle d'exposition de musée aux standards les plus exigeants. Une médiation de haut de gamme a été mise en place pour assurer une diffusion optimale des éléments de cette restitution historique.

### **2.4 Préparation intellectuelle du rapatriement des trésors royaux**

Dès la mise en place du Comité de Coopération Muséale et Patrimoniale entre la France et le Bénin (CCMP-FB), il avait reçu entre autres comme mission d'organiser une conférence internationale sur le rapatriement des biens culturels. Cette demande pressante du gouvernement béninois avait été reçue comme une occasion en or de débattre en terre africaine de l'histoire des arts africains et de leurs déplacements du point de vue des Africains. Le comité s'est empressé d'écrire le projet qui devait réunir les plus grands experts et défenseurs des arts africains de ces dernières décennies. Le dossier a été dûment transmis aux autorités. Mais celles-ci, du fait des exigences de la coopération bilatérale, ont implicitement décidé de ne plus organiser une conférence à la hauteur du rôle de leader que le Bénin a semblé jouer en prenant l'initiative de la demande de rapatriement de ses trésors. En lieu et place, une mini conférence a été organisée au musée du quai Branly à Paris (France) et les participants ont été triés sur le volet. Quelques universitaires y étaient. Ce colloque international "encadré" s'est articulé autour de quatre (04) thèmes à savoir : « Expédition militaire et pillage (histoire, contexte et archives) », « Histoire d'objets », « Etude scientifique des œuvres, analyse textile et fer » et « Regard d'archéologues : le site d'Abomey ». Sauf que la nouvelle éthique relationnelle prônée voire proférée par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr semble ne pas y avoir trouvé sa place. En revanche, le voisin allemand qui a décidé de traiter avec réalisme son histoire coloniale mène une politique de rapatriement un peu plus

inclusive<sup>9</sup>. Mais ce qui d'autre retient l'attention est que le professeur Nouréini Tidjani-Serpos qui préside le CCMP-FB y a participé, non pas en tant que président du comité mis en place par le Bénin mais comme promoteur et président du musée privé de la Fondation Panafricaine pour le Développement Culturel (FONPADEC) de Porto-Novo. Les traces du comité ne se trouvaient nulle part à cette rencontre de Paris. Il se pose alors la question de savoir s'il avait une intention particulière de garder sous silence la démarche du Bénin ainsi que ses actions successives mises en œuvre dans le cadre de ce processus de rapatriement des trésors royaux. D'autres éléments renforçant la pertinence de cette interrogation seront évoqués plus loin.

## 2.5 Réception des trésors royaux et fièvre nationale

A la suite de la mini-conférence du musée du quai Branly à Paris, il a été procédé à la radiation des 26 trésors royaux du patrimoine français et par voie de conséquence leur intégration dans le patrimoine béninois. Cela a été possible à la faveur de la signature, le 9 novembre 2021, d'une convention par le ministre de la Culture de France et celui du Tourisme, de la Culture et des Arts du Bénin sous le regard des présidents Emmanuel Macron et Patrice Talon. Dès le lendemain, les trésors royaux ont été mis en caisse et envoyés au Bénin par fret aérien. A l'occasion, le président Patrice Talon a exprimé sa joie de rentrer au bercail avec ce patrimoine tout en exprimant son regret de n'être pas entré en possession des pièces emblématiques telles la statue du *Gou* dieu du fer, de la forge, de la guerre et de la poésie dans le panthéon du Sud Bénin-Nigeria et l'*apklè* (okpèlè en yoruba) ou chapelet divinatoire de Gèdègbé, bokonon/prêtre du fa de Béhanzin (1890-1892) du royaume Danxomè. Il a tout de même formulé le vœu que celles-ci puissent rentrer au bercail un jour.

En préparation du retour des trésors, une grande campagne médiatique avait été organisée. De grandes affiches illustrant les trésors étaient également implantées le long des artères des principales villes du Bénin. Le jour de l'arrivée des trésors royaux, les populations se sont massées le long de l'avenue Jean-Paul pour les accueillir. Dès leur arrivée à l'aéroport Cardinal Bernardin Gantin de Cotonou, ce sont les cavaliers du royaume de Nikki au Nord du Bénin qui prennent le peloton de tête pour conduire les camions contenant ces trésors jusqu'au palais de la Marina où « une foule immense, impossible à compter » attendait ainsi que les autorités publiques à divers niveaux, des visiteurs étrangers et une foule de journalistes d'organes locaux comme étrangers. C'était également l'occasion de déployer le patrimoine chorégraphique et musicale du Bénin pour faire un cocktail national et fouetter le sentiment national.

---

<sup>9</sup> Pour plus de détails, lire Effiboley, L'Allemagne et la question du rapatriement des biens culturels africains : l'ambivalence d'une mémoire coloniale, Allemagne d'aujourd'hui, n° 242, pp. 97-109.



**Illustration n° 1 :** Danse Adjogan de Xogbonu à la cérémonie de retour des trésors royaux le 10 novembre 2021 (Photo : Effiboley, novembre 2021)

Dans un discours mémorable, le président de la république a exprimé sa joie de voir se réaliser ce vœu qui, au départ, n'était pas du tout gagné d'avance. Vu le changement climatique que devait subir les trésors royaux, ils n'ont pu être montrés à la foule. Un cocktail géant et à ciel ouvert mettait fin à la cérémonie d'accueil des trésors nationaux. A partir de ce moment, les trésors entraient dans une période d'acclimatation qui va durer trois mois.



**Illustration n° 2 :** Les caisses de conditionnement des trésors pendant la période d'acclimatation au palais de la Marina (Photo, Effiboley, novembre 2021)

Dans le même temps, l'équipe de montage de l'exposition des œuvres s'active pour offrir au Bénin ce qui va devenir l'une des expositions majeures des dernières années au Bénin et peut-être en Afrique.

## 2.6 Exposition reliant patrimoine ancien à la création contemporaine

Pour valoriser les trésors royaux nationalisés, une exposition géante a été montée et présentée à la salle du peuple du palais de la Marina en attendant que les projets de musée soient réalisés. Celle-ci transforme la présidence de la république, premier lieu de décisions publiques du Bénin, en un musée accessible à tous. Cela a nécessité des aménagements extraordinaires pour faire changer, pour une durée de trois mois, les exigences sécuritaires d'un lieu aussi bien gardé en un établissement muséal ordinaire. Ceux-ci sont allés jusqu'à ouvrir les lieux à des visites nocturnes comme cela se fait dans les grands musées en Europe<sup>10</sup>. Au bout des trois mois qu'a duré l'exposition, du 26 février au 28 mai 2022, l'événement a totalisé, selon Mme Yacine Lassissi, Directrice commerciale de la Galerie nationale, plus de 220 mille visiteurs provenant d'une quinzaine de pays. Toutes les couches sociales du Bénin y ont participé. Les différents corps de métiers, enseignants de tous ordres, fonctionnaires de l'administration publique, douaniers, etc.

L'exposition intitulée *Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui, de la restitution à la révélation* a réuni les 26 trésors nationaux rapatriés de France et une centaine d'œuvres d'artistes contemporains. Elle avait pour but de faire le lien entre la création béninoise et africaine ancienne/historique avec la production d'aujourd'hui. Dans un arrangement que les auteurs de l'exposition ont appelé dyptique, on retrouve une première partie de l'exposition qui donne à voir les 26 trésors nationaux et une seconde partie présentant les œuvres contemporaines.

Ces trésors étaient présentés sur un socle ou protégés de vitre selon la forme. L'effet de la lumière si bien étudié rehaussait à la fois la qualité des œuvres comme sa présentation physique. La partie contemporaine était aussi bien remplie. Les artistes béninois les plus remarquables sur la scène nationale et internationale étaient représentés. Ils sont au nombre de 32 dont 29 hommes et 03 femmes<sup>11</sup> avec trois œuvres par artiste. On y voit des œuvres de Cyprien Tokoudagba, Romuald Hazoumè, Mechac Gaba, Julien Sinzogan, Georges Adéagbo, Leïla Adjovi, Edwige Aplogan, Eliane Ayisso, etc. dont certaines se sont directement inspirés des trésors rapatriés. Les organisateurs ont réussi à faire une sorte de symphonie visuelle de la création béninoise contemporaine. On y trouve par exemple la toile appliquée géante, sans titre et datée de 2018 d'Yves Kpèdé appartenant à la cour de Nikki. Elle donne à voir une scène de la fête calendaire traditionnelle *Gaani* avec le roi de Nikki entouré de sa cour et son orchestre<sup>12</sup> (Anonyme, 2022, p. 37). Une autre œuvre attire l'attention du visiteur et mérite qu'on s'y attarde. C'est l'œuvre de l'artiste Thierry Oussou, *Impossible is nothing*, 2016-2018

---

<sup>10</sup> Dans les grands musées en Europe, le jeudi est le jour le plus long de la semaine. Les visites se terminent ordinairement à 21h, pour permettre aux gens qui habitent loin ou qui sortent tard du travail de visiter le musée et ses expositions temporaires. Les vernissages sont également souvent organisés dans la soirée.

<sup>11</sup> Si on se met dans la logique selon laquelle la question du genre est un problème pour un développement sain du Bénin, on peut donc s'inquiéter ou s'indigner qu'il n'y ait que peu d'artistes de sexe féminin.

<sup>12</sup> Cette toile que j'ai déjà publiée en 2019, après l'avoir vue lors d'une sortie pédagogique à Nikki, montre comment la tradition de la toile appliquée originaire du pays Wémè, a été indigénisée dans le royaume du Danxomè et se retrouve à orner les murs du palais de Nikki. Pour plus de détails, lire Effiboley, 2019a : 158-159.

(Anonyme, 2022, p. 115-118), qui est une simulation de fouille archéologique montée dans des circonstances encore à éclaircir mais qui est légitimée par le commissariat d'exposition comme chef d'œuvre<sup>13</sup>.

### 3. Usage politique de la mémoire ou revanche mémorielle

Après avoir analysé le processus de rapatriement des trésors nationaux au Bénin, depuis sa genèse jusqu'à son aboutissement, il est intéressant de s'interroger sur ce que signifie cette mise en scène mémorielle géante, de mettre en lumière les usages politiques en marche comme les incohérences sous-jacentes. En effet, durant tout le processus comme dans les discussions ayant préparé le rapatriement, les pouvoirs publics ont insisté sur le fait que leur démarche n'était pas revendicative mais relevait de la coopération. Mais dans le même temps, dans les discours du président de la république, dans ce contexte comme quelques mois plus tard à l'occasion de l'inauguration des monuments de Cotonou, il a pris plutôt une posture anticoloniale. Mais des actes et des choix semblent montrer le contraire de cette posture verbale.

Tout d'abord, dès la fin de l'année 2018 où les pouvoirs publics ont exprimé le vœu de voir se tenir une grande conférence sur le retour des biens culturels pillés pendant la colonisation. Sachant la célérité avec laquelle les actions publiques s'exécutent dans cette ère dite de la rupture, on est en droit de s'interroger sur ce qui a empêché la tenue de cette conférence internationale qui aurait permis de donner une lecture africaine ou une lecture périphérique voire subalterne (subaltern studies) de cette épisode de l'histoire africaine. Ensuite, dans tout le processus, le nom du roi Gbéhanzin, chantre de la lutte anticoloniale et reconnu au Bénin comme à l'étranger, n'a quasiment pas été évoqué. En revanche, c'est le nom et l'œuvre de Guézo qui ont souvent été mis en lumière. A preuve, dans le cadre du colloque international des juridictions francophones sur le thème, *Dire le droit et être compris* à Cotonou les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Cour suprême du Bénin et son comité d'organisation ont choisi de mettre en avant le trône de ce souverain que l'historien béninois Joseph Adrien Djivo qualifie de rénovateur au détriment du chantre de la lutte anticolonial<sup>14</sup>. Pour la cohésion nationale, était-ce un bon choix à faire ? Ou fallait-il en tant qu'institution de la république ne pas se mêler de ces questions mémorielles encore vives ? La direction des Postes a elle-même fait émettre des timbres-poste des trésors royaux du Bénin pour immortaliser les moments du rapatriement.

---

<sup>13</sup> Dans un contexte où les archéologues peinent à disposer de subventions conséquentes pour explorer le potentiel archéologique de notre pays, une telle légitimation pourrait fragiliser davantage leurs efforts. Il faut ajouter par exemple que lors de l'élaboration de la loi sur le patrimoine culturel au Bénin en 2021, des collègues et moi-même ont farouchement milité en faveur de la création d'Institut National d'Archéologie Préventive et du Patrimoine. Cette disposition figurait dans l'article n° 122 de l'avant-projet de loi dans sa version d'octobre 2021, avant sa soumission à la représentation nationale. Mais après le vote, cette disposition a été supprimée et la mission archéologique a été confiée à l'Agence Béninoise de l'Environnement qui pourrait être bien débordée par cette nouvelle charge.

<sup>14</sup> Pour plus de détail au sujet de ce souverain, lire, Djivo Adrien, Guézo, 1978, le rénovateur du Dahomey, Paris-Dakar, ABC – Nouvelles Éditions Africaines.



**Illustration n° 3 :** Timbres postaux à l'effigie des trésors rapatriés, (Photo : Effiboley, octobre 2022)

Tel que l'on peut voir sur la bache photographiée ci-dessus, le timbre faisant référence à Béhanzin est celui qui a la plus petite valeur faciale, soit 50 francs, et se trouve à la dernière place. Celui ayant la plus grande valeur est celui montrant la tunique des femmes guerrières du Danxomè et donne à voir 5000 francs. Que veut dire un tel choix, une telle disposition, une telle tarification ? Sachant que la politique mémorielle en cours a donné une place de choix aux *Agoodjié*, abusivement dénommées Amazones et que le premier responsable de la Poste du Bénin est une femme. Peut-on y lire une politique cachée du genre ou dictature revancharde de la femme ?

Tout compte fait, on a l'impression qu'il y a une politique générale qui consiste à effacer ou à minorer les stigmates de l'histoire de la colonisation en générale. En effet, depuis la fin des années 2000, il y a un mouvement amorcé dans les musées ethnographiques des leaders de la colonisation qui consiste à changer de nom à leurs établissements pour en atténuer le souvenir colonial. Ainsi dès 2010, le musée national d'ethnologie de Leyde aux Pays-Bas devient le Wereldculturen Museum ou musée des cultures du monde. Deux ans plus tard, c'est le musée de Vienne en Autriche qui change de nom, passant d'Ethnologisches Museum Wien à Weltmuseum Wien. Plus tard, c'est la France qui désosse son Musée de l'Homme pour créer le musée du quai Branly en 2006. Récemment, l'Allemagne rénove le Berlin Ethnologisches

Museum de Dahlem pour le dénommer Humboldt Forum. Ce faisant, elle efface par le nom le passé colonial et confère par la même occasion un statut ambigu à l'établissement.<sup>15</sup>

Dans la même logique d'effacement et au mépris du Code de déontologie des musées du Conseil international des musées, Chadra Nirmala Franck, diplômée de la Goldsmith University London (2013) nous rend compte de la vente d'objets d'art africains par le Musée de Rotterdam alors que le Code interdit la vente de collection pour quelque raison que ce soit. Il dispose plutôt le dessaisissement (de-accessioning en anglais) au profit d'une institution ayant une mission similaire.

Unfortunately some important questions and issues around this sale are *not* being discussed. Since the Dutch government is cutting the arts and the culture budget heavily, the museum has planned to sell the Africa collection to private collectors and to focus solely on Asia and Oceania in the future. Through the sale the museum hopes to generate a small sum of 60 millions euro and be independent from government subsidies. The Netherlands seems to be the only country in the world that has capitalised heritage through proposing such a sale. (C. Franck, 2013)

Cette atteinte au Code de déontologie de l'ICOM (Conseil International des Musées) s'est produite aux Pays-Bas, pays à la point du développement des musées et qui avait élaboré une politique muséale, la *Delta Plan*, restée longtemps exemplaire en Europe jusqu'à la fin des années 2000. C'est encore de ce pays qu'est originaire Piet Pouw, l'un des plus importants théoriciens de l'éthique dans les musées et co-auteur de l'ouvrage collectif international *Museum Ethics* paru en 1997 sous la direction de l'universitaire étasunien Gary Edson. Ceci pour dire que les mêmes qui édictent les théories sur les musées et bien d'autres domaines au moment où cela les arrangent, c'est encore les mêmes qui les défont au vu et su de tous quand cela ne les arrangent plus. Voilà pourquoi, dans un autre ordre d'idées, lorsque des universitaires africains organisent tous azimut au 21<sup>e</sup> siècle des colloques pour inculper les souverains africains dans la déportation transatlantique, ils ne doivent pas négliger la longue durée de l'histoire, notamment les étapes du 15<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle pendant lesquelles l'Europe a mis en place les conditions morales, philosophiques et juridiques de cette déportation transatlantique.

## Conclusion

A la fin de cet article, il ressort que la demande de rapatriement des trésors du royaume du Danxomè formulée par le Bénin a abouti à un retour effectif des regalia et constitue par voie de conséquence un point de repère majeur dans l'histoire du monde postcolonial. Toutefois, avec les discours négationnistes voire historicides produits, pas cette fois-ci par des Européens comme c'était le cas jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle mais par des Africains, il est à craindre que ce vent décolonial serve plutôt une reprise en main par l'Occident plutôt qu'une libération effective, seul gage d'un développement sain du continent africain.

---

<sup>15</sup> Pour plus de détails sur ce processus, lire George Abungu, 2004, "The Declaration: A contested issue" in *ICOM News*, n°1, p.4; et Emery Patrick Effiboley, "Decolonizing African Museums: meaning and imperatives", *Zaria Archaeological Papers*, vol. 12, 2019, p. 34-54.

## Bibliographie

- ABUNGU George, 2004, ‘‘The Declaration: A contested issue’’ in *ICOM News*, n°1, p. 4.
- ANONYME, 2022, *Trésors royaux du Bénin. Arts du Bénin d’hier à aujourd’hui : de la restitution à la révélation*, Paris, Hermann Editeurs.
- ANONYME, 2022, *Art contemporain du Bénin. Art du Bénin d’hier et d’aujourd’hui, de la restitution à la révélation*, Paris Hermann Editeurs.
- BA KONARÉ Adame, 2008-2009, *Petit précis de remise à niveau sur l’histoire africaine à l’usage du président Sarkozy*, Paris, La Découverte/Poche.
- BRIGGS Asa, 1971, Manuscripts, in *Treasures of British Museum*, London, William Collin Sons & Co Ltd, Thames Television, pp. 168-186.
- CORNEVIN Robert, 1981, *La République populaire du Bénin, des origines danhoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve-Larose.
- DJIVO Adrien, 1978, *Guezo, le rénovateur du Dahomey*, Paris-Dakar, ABC – Nouvelles Editions Africaines.
- EDSON Gary, dir., *Museum Ethnics*, New York, Routledge.
- EFFIBOLEY Emery Patrick, 2019a, ‘‘Nation building in Contemporary Benin Republic: The Role of Art, Museums, and Cultural Heritage’’, in Bondarenko, Dmitri et Butovskaya, Marina L., *The Omnipresent Past. Historical Anthropology of Africa and African Diaspora*, Moscou, LRC Publishing House, pp. 151-161.
- EFFIBOLEY Emery Patrick, 2019b, ‘‘Decolonizing African Museums: meanings and imperatives’’, *Zaria Archaeological Papers*, vol. 12, p. 34-54.
- EFFIBOLEY Emery Patrick, 2020, Reflections on the issue of repatriation of looted and illegally acquired African cultural objects in Western museums, *Contemporary Journal of African Studies* 2020; 7 (1): 67-83 <https://dx.doi.org/10.4314/contjas.v7i1.5>
- EFFIBOLEY Emery Patrick, 2022b, ‘‘L’Allemagne et la question du rapatriement des biens culturels africains : l’ambivalence d’une mémoire coloniale’’, *Allemagne d’aujourd’hui*, n° 242, 97-109.
- KIRK-GREENE Anthony, 1971, *Crisis and Conflict in Nigeria: A Documentary Sourcebook*, London, Oxford University Press.
- KUKAH Matthew Hassan, 2018, ‘‘Prof. Anthony Kirk-Greene: A tribute to Baturen Kirki’’, Daily Trust du 03 août 2018 (<https://dailytrust.com/prof-anthony-kirk-greene-a-tribute-to-baturen-kirki-264048/> consulté le 29 novembre 2022).
- LASSISSI Yacine, 02-01-2023, Au sujet des visites de l’exposition au Palais de Marina du 26 février au 28 mai 2022, message électronique.
- Lettre du 26 août 2016 du ministre béninois des affaires étrangères
- Lettre du 12 décembre 2016 du ministre français des Affaires étrangères
- SARKOZY Nicolas, 2007, Le discours de Dakar du président français, Nicolas Sarkozy, prononcé le 26 juillet 2007 à l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal ([https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar\\_976786\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html) consulté le 02 janvier 2023).